



SUPER COUPE DU ROANNAIS UNAF

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

Article 1

L'Amicale des Arbitres du Roannais, membres de l'UNAF, organise chaque année une manifestation au cours de laquelle sont attribuées 2 coupes.

Les équipes gagnantes auront la garde de ces coupes pour un an.
Elles en seront responsables et devront les restituer avant la date fixée par la Délégation.

Cette compétition est réservée aux clubs qui dépendent du secteur géographique de la Délégation du Roannais.

Article 2

La 1^{ère} rencontre oppose le :

- au**
- vainqueur de la Coupe INTERSPORT U18
 - club Roannais le mieux classé en championnat U18 D2

Pour déterminer le club le mieux classé en cas d'égalité, les clubs seront départagés de la manière suivante :

- 1 – nombre de points au classement général
- 2 – nombre de buts marqués
- 3 – meilleur classement au Fair Play

La 2^{ème} rencontre oppose le :

- au**
- vainqueur de la Coupe du Roannais "INTERSPORT" D3 – D4
 - club Roannais le mieux classé en championnat District 3

Pour déterminer le club le mieux classé en cas d'égalité, les clubs seront départagés de la manière suivante :

- 1 – nombre de points au classement général
- 2 – nombre de buts marqués
- 3 – meilleur classement au Fair Play

Article 3

Sont applicables aux rencontres concernées :

- les articles 2-3-6-7-8-9 du règlement de la coupe INTERSPORT U18.
- les articles 2-3-6-7-8-9 du règlement de la coupe du Roannais D3-D4